

Fondation de l'INRS

États financiers au 30 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
Fondation de l'INRS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'INRS (ci-après la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 29 septembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109631

Fondation de l'INRS

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
Produits		
Apports		
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	701 000	707 600
Dons et attributions	374 760	424 892
Événements et commandites	1 299	
Produits nets de placements (note 5)	398 351	7 773
	1 475 410	1 140 265
Charges		
Salaires et charges sociales	523 191	390 389
Honoraires	87 632	78 336
Représentation, événements, déplacements et formation	42 473	13 661
Assurances	2 816	2 672
Fournitures, matériel et imprimés	18 917	3 399
Équipements et frais informatiques	592	2 082
Télécommunications	255	168
Frais bancaires	145	502
Cotisations et abonnements	2 302	1 977
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5 915	9 065
Démarchage et sollicitation	12 028	3 426
Bourses et contributions versées à l'INRS	826 212	311 586
	1 522 478	817 263
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(47 068)	323 002

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	2025			2024
	Investi en		Affectation	
	immobilisation	Non affecté	externe	Total
	\$	\$	dotation	\$
Solde au début	10 541	411 988		422 529
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 915)	(41 153)		(47 068)
Investissements en immobilisations	3 467	(3 467)		
Apports reçus à titre de dotation			5 637 309	5 637 309
Solde à la fin	8 093	367 368	5 637 309	6 012 770

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(47 068)	323 002
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5 915	9 065
Variation nette de la juste valeur des placements	(364 500)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(56 819)	19 424
Frais payés d'avance	600	(1 260)
Comptes fournisseurs et charges à payer	100 015	6 368
Apports reportés	(30 114)	7 481
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(391 971)	364 080
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 300 000)	
Cession de placements	4 072 466	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 467)	(2 843)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	768 999	-
Augmentation nette de l'encaisse	377 028	361 237
Encaisse au début	676 807	315 570
Encaisse à la fin	1 053 835	676 807

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS
Situation financière
 au 30 avril 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 053 835	676 807
Débiteurs (note 4)	69 001	12 182
Frais payés d'avance	4 480	5 080
	<u>1 127 316</u>	<u>694 069</u>
Long terme		
Placements (note 6)	11 480 735	
Immobilisations corporelles (note 7)	8 093	9 300
Immobilisations incorporelles (note 8)		1 241
	<u>12 616 144</u>	<u>704 610</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	1 341 085	124 513
Apports reportés (note 10)	5 262 289	157 568
	<u>6 603 374</u>	<u>282 081</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	8 093	10 541
Non affecté	367 368	411 988
Affectation d'origine externe à titre de dotation	5 637 309	
	<u>6 012 770</u>	<u>422 529</u>
	<u>12 616 144</u>	<u>704 610</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administratrice

Administratrice

APR RICHARDSON

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation de l'INRS, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), contribue à l'avancement de l'éducation en accélérant le rayonnement et le développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et des travaux de sa communauté étudiante et scientifique. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er mai 2024, la Fondation a adopté les recommandations de la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la possibilité qu'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Conformément aux nouvelles exigences, la Fondation doit faire un choix entre :

- appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20 et, conséquemment, traiter ces dépenses comme se rattachant à la fourniture de services et les comptabiliser en charges lorsque les services sont reçus;
- analyser l'accord d'infonuagique afin de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel et, conséquemment, la comptabiliser comme un actif incorporel selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ou si elle constitue un logiciel-service et, conséquemment, comptabiliser en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés.

La Fondation a choisi d'appliquer la mesure de simplification permise.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, ont été appliquées rétrospectivement. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a entraîné, au 1er mai 2023, aucune incidence significative sur les résultats, les actifs et les passifs de la Fondation.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Produits nets de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les distributions de fonds communs sont constatées lorsque celles-ci sont déclarées et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les distributions de fonds communs ainsi que les variations de la juste valeur.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'autres apports reportés.

Promesses d'apports

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des promesses de dons, la Fondation ne comptabilise les promesses d'apports qu'au moment de l'encaissement.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs, qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique, si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la Fondation répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, la Fondation a choisi d'appliquer la mesure de simplification et comptabilise ainsi ces dépenses en charges au moment où elles sont engagées comme si elles se rattachaient à la fourniture de services.

Avantages sociaux futurs

La Fondation participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), un régime interentreprises à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel participant du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ce régime de retraite puisque la Fondation de l'INRS ne dispose pas d'information suffisante pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

4 - DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	6 798	4 730
Dons et contributions à recevoir	55 000	
Sommes à recevoir de l'État		
Retenues à la source et contributions	7 203	7 203
Autres		249
	<u>69 001</u>	<u>12 182</u>

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variations nettes de la juste valeur des placements		
Tirées de ressources détenues à titre de dotation		
et affectées à la recherche et à la formation	710 505	
Montants reportés – affectés à la recherche et à la formation	346 005	
	364 500	
Encaisse évaluée au coût après amortissement		
Produits d'intérêts		
Non affectés	33 851	7 773
	398 351	7 773

6 - PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Parts de fonds communs d'obligations	4 762 081	
Parts de fonds communs d'actions	6 718 654	
	11 480 735	

Au 1er mai 2024, la Fondation a acquis des actifs de l'INRS et a pris en charge les affectations dont ils étaient grevés. Les actifs acquis et les passifs repris incluent des placements d'une valeur de 11 542 696 \$ ainsi que des apports reportés d'un montant de 4 788 830 \$, en contrepartie d'un compte à payer à l'INRS de 1 116 557 \$. Cette opération a donné lieu à une augmentation de l'actif net affecté à titre de dotations de 5 637 309 \$. Cette opération est évaluée à la valeur comptable, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	comptable	comptable
			nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	15 290	11 508	3 782	6 687
Équipement informatique	11 284	6 973	4 311	2 613
	26 574	18 481	8 093	9 300

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025		2024
		Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	\$
Logiciels	15 602	15 602	1 241

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
INRS	1 147 235	6 845
Autres	52 630	17 715
Salaires et charges sociales à payer	60 282	29 103
Vacances à payer	80 938	70 850
	1 341 085	124 513

10 - APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
Dons et attributions		
Solde au début	157 568	150 087
Montant encaissé au cours de l'exercice	320 708	319 481
Montant constaté aux résultats	(350 822)	(312 000)
Solde à la fin	127 454	157 568
Produits nets de placements affectés à la recherche et à la formation		
Solde au début		
Montant encaissé au cours de l'exercice	4 788 830	
Variation nette de la juste valeur des placements	710 505	
Montant constaté aux résultats	(364 500)	
Solde à la fin	5 134 835	
	5 262 289	157 568

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des bourses et des contributions d'un prochain exercice.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

11 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fondation participe à un régime à prestations définies commun à l'ensemble des établissements de l'Université du Québec, soit le RRUQ. Le nombre de participants pour l'ensemble des établissements au 31 décembre 2024 est de 10 732 (10 288 au 31 décembre 2023), dont quatre (trois au 31 décembre 2023) participants pour la Fondation.

La charge de l'exercice de la Fondation relative aux contributions à ce régime s'élève à 43 619 \$ (34 587 \$ en 2024).

Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises pour lequel le montant d'obligation attribuable à chaque entité avec droit de participation ne peut être quantifié, il est impossible d'estimer les cotisations éventuellement nécessaires à la capitalisation de la quote-part de la Fondation des prestations acquises, mais non capitalisées aux termes du régime à prestations définies. Par conséquent, la Fondation n'est pas en mesure de comptabiliser ce régime comme un régime à prestations définies et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies.

Les informations concernant le régime présentées dans les états financiers audités joints au rapport annuel le plus récent du RRUQ font état d'un surplus de 507 473 000 \$ au 31 décembre 2024. Le rapport annuel publié par le comité de retraite peut être consulté au www.rruq.ca.

12 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Fondation a conclu les opérations suivantes avec ses administrateurs :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Dons et attributions	18 554	13 438
Charges		
Honoraires		5 536

Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

De plus, l'INRS fournit à la Fondation, dans laquelle elle détient un intérêt économique, les locaux nécessaires à ses activités administratives et assume certaines prestations de services, notamment en matière de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles, dont les frais sont pris en charge en partie par l'INRS.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

13 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en parts de fonds communs de placement. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les dons et contributions à recevoir, étant donné que le manquement de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Les placements en parts de fonds communs d'obligations exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché et plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités de placement.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en parts de fonds communs d'obligations exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.